

Service | Mis à jour le 27 décembre 2021

## Le Fond d'Aide aux Jeunes

● **Disponible** | Saint-André (974)

Service cumulable

Mobilité

Aide financière

Pour lutter contre l'exclusion des jeunes en leur ouvrant droit à des aides d'accompagnement social dans le cadre d'un projet d'insertion ou de reprise d'activité. Les aides peuvent être attribuées dans les domaines suivants: alimentation, habillement, santé, transports

### En présentiel

402 Rue de la Gare  
bloc A  
97440 Saint-André

## Publics

### Profils

- Jeunes de 18 à 24 ans

### Critères

- Aucun

### Pré-requis, compétences

- Aucun

## Modalités

### Pour l'accompagnateur

- Solliciter la personne à contacter sur cette fiche service
- Téléphoner

### Pour le bénéficiaire

- Rapprochez vous de votre conseiller référent afin de solliciter cette aide auprès de la personne référente du conseil départemental

#### Justificatifs

- Aucun

#### **Connectez-vous**

Accédez aux informations de contact et mobilisez ce service pour votre bénéficiaire.

## Description

Il s'agit d'une aide financière ponctuelle pour permettre de répondre aux besoins des jeunes en difficulté d'insertion, il existe sous 2 formes d'aides: le FDAJ classique et le FDAJ urgent.

### Quel est le montant maximal du FDAJ

- Montant moyen de 200 € pouvant être déplafonné en fonction de la situation du jeune sur présentation de justificatifs probants jusqu'à 1 500 €.

### Où / A qui s'adresser pour le FDAJ

Les demandes de FDAJ Urgent et Classique sont instruites par un travailleur social territorial ou d'une mission locale (FDAJ urgent avec aide attendue sous 24 ou 48h maximum)

Le FDAJ urgent est accordé directement par les services départementaux de proximité.

Le FDAJ Classique est accordé par le Service Insertion Jeunesse Mobilité.